

ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : Hôpital du Pays Salonais
Nom du dirigeant :
Adresse site : 207, avenue Julien Fabre
Code Postal : 13658 – Salon-de-Provence cedex
Numéro de téléphone : 04 90 44 91 92
Numéro SIRET : 26130020600016
Code NAF : 86.10Z - Activités hospitalières
Nombre de salariés : 1 000 – 1 999
Locataire : NON
Propriétaire : OUI
ICPE : NON
Si OUI, rubrique(s) ICPE : /

2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 09/06/2023 en présence de Manon KAROLKOWSKI et Pauline RABUEL.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien	Vérification du bon fonctionnement	Déchets dangereux générés	Filières d'élimination
Activités hospitalières	/	/	/	/	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**
Ecole d'infirmière	/	/	/	/	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**
Pharmacie/laboratoire	/	/	/	/	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**
Gériatrie	/	/	/	/	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**
Chambre mortuaire	/	/	/	/	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

****DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés sera tenue à la disposition des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.

Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de

la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

3. Tracabilité documentaire

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.